

CHARTRE DE DEONTOLOGIE / ELECTION EN REGION EN VUE DE L'ELECTION NATIONALE MISS FRANCE

La candidate (locale, départementale, régionale), qui a fait part de sa volonté de concourir à l'élection de sa région (ci-après l'Election Régionale) avec l'espoir d'être élue Miss Régionale, déclare porter une attention toute particulière à l'honorabilité de sa région et au respect de l'image et des valeurs positives Miss France. Elle déclare être parfaitement en adéquation avec les valeurs et principes suivants :

- aimer la région qu'elle représente et considérer en être une parfaite ambassadrice ;
- se comporter avec grâce, distinction et élégance et avoir une présentation soignée (tenue vestimentaire, hygiène corporelle, ongles et cheveux) ;
- conserver la même apparence physique devant le public et/ou le jury procédant au choix d'élection au regard de l'apparence initiale montrée le jour de l'Election Régionale (coupe et couleur de cheveux, silhouette etc.) ;
- ne pas avoir un comportement contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public et/ou à l'esprit du concours fondé notamment sur des valeurs éthiques telles que l'élégance ;
- ne pas fumer lors de représentations publiques, ni consommer de boissons alcoolisées en public et, en cas de consommation d'alcool, le faire avec la plus grande modération ; ne pas consommer de substances illicites ;
- ne pas porter de piercing ni de tatouages visibles. On entend par tatouage visible tout tatouage dont la surface tatouée est supérieure à trois (3) centimètres de diamètre, qui ne peut être dissimulé et/ou qui serait placé sur le visage, le cou et/ou le décolleté ;
- ne pas avoir participé à un concours contraire aux valeurs de Miss France telles que décrites dans la présente Charte de Déontologie et/ou portant atteinte à l'image et/ou à la marque Miss France ;
- ne pas avoir participé à des séances photos, captations audiovisuelles et/ou tout autre type d'évènements susceptibles de permettre une exploitation auprès du public d'images représentant la Candidate : sans sous-vêtements ou vêtements laissant intentionnellement (à la seule appréciation de la Délégation Régionale) apparaître des parties intimes ; et/ou d'images, la représentant, à caractère érotique et/ou pornographique ; et/ou d'images où elle apparaît, même non dénudée, dans un contexte à caractère érotique et/ou pornographique ;
- ne pas utiliser son titre (écharpe, couronne) à des fins de propagande ou militantisme politique, idéologique et/ou religieux ;
- être respectueuse, aimable, sociable notamment à l'égard du public ;
- être respectueuse des personnes participantes à l'Election Régionale qu'il s'agisse notamment des autres candidates, des partenaires et/ou des bénévoles impliqués directement ou indirectement dans l'Election Régionale ;
- compte-tenu notamment de la nécessité pour la Délégation Régionale de préserver l'image de l'Election Régionale : ne pas porter son écharpe ni faire usage de son titre régional sans l'accord préalable de sa Délégation Régionale et soumettre à l'approbation de cette dernière toutes propositions et/ou sollicitations relatives à son élection ou à son titre (propositions commerciales, demandes d'interviews, reportages photographiques ou télévisuels, etc.) qu'elle recevrait en direct.

Etre Miss régionale n'est pas un métier, c'est le titre d'un concours de beauté ; à cet égard, il est rappelé à toutes fins utiles, que la Délégation Régionale n'est aucunement tenue de proposer des gratifications ou opportunités aux candidates, ni aux Miss, ni aux Dauphines élues.

Fait à : _____ Le : _____

En 2 (deux) exemplaires, dont l'un est remis à la candidate :

Mademoiselle : [Nom] _____ [Prénom(s)] _____

[Date et lieu de naissance] _____

[Adresse du domicile] _____

Déclare avoir pris connaissance de la présente charte et être en accord avec les valeurs et principes visés ci-dessus.

Signatures des Parents/titulaires de l'autorité parentale en cas de minorité de la Candidate
(Lu et approuvé, bon pour accord)

Signature de la Candidate
(Lu et approuvé, bon pour accord)